Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES
ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SECTION INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
SITES SENSIBLES

AFFAIRE SUIVIE PAR MME PHAN-DANG
☎ 01 49 56 62 21
✉ 01 49 56 64 08
flora.phan-dang@val-de-marne.gouv.fr

UIOM94 \ CLIS DES UIOM\ UIOM IVRY/PARIS XIII
CLIS – CR Réunion sur site du 28/06/2011

Créteil, le 30 AOUT 2011

Commission locale d'information et de surveillance (CLIS)

relative au centre de traitement multi filières IVRY PARIS XIII dit « IP XIII » implanté à IVRY-SUR-SEINE, entrée rue Bruneseau Paris XIII, propriété du Syctom, l'Agence métropolitaine des déchets ménagers, site comprenant :

- une usine d'incinération exploitée jusqu'au 31 janvier 2011 par la société TIRU puis par la société IVRY PARIS XIII à partir du 1er février 2011

- un centre de tri exploité par SITA SUEZ Ile-de-France

COMPTE – RENDU

Réunion sur le site IP XIII

Mardi 28 juin 2011 à 14h 30 - Salle du 4ème étage

Liste des participants

1	Préfecture du Val-de-Marne	M. HUISMAN	Secrétaire Général Adjoint, Président CLIS
2	Préfecture du Val-de-Marne	Mme DURNFORD	Chef de Bureau (DAGE/3)
3	Préfecture du Val-de-Marne	Mme PHAN DANG	Adjoint + Secrétariat CLIS
4	DRIEE/UT 94 (IIC)	Mlle POLVÈCHE	Ingénieur inspecteur des IC
5	DRIEA/UTEA 94/SERU [2]	Mme VEERABADREN	Chef Adjoint SERU
6	ARS/DT 94 [3]	Mlle BORIE	Ingénieur chef du Service santé environnement
7	Mairie d'IVRY-SUR-SEINE	Mme SPIRO	Pour M. GOSNAT, Député Maire
8	Mairie d'IVRY-SUR-SEINE	Mme LOICHOT	Conseillère Municipale
9	Mairie d'IVRY-SUR-SEINE	M. STAMPFLER	Chargé de mission DST
10	SYCTOM [5]	M. LABROUCHE	Directeur Général des Services
11	SYCTOM	Mme BOUX	Directrice G^{ale} A^{djt} Exploitation Prévention des Déchets
12	SYCTOM	Mme LANGUILLAT	DGAEPD
13	SYCTOM	Mme FRADIN	DGAEPD
14	SYCTOM	M. PARE	DGAEPD
15	SYCTOM	Mme MAUVILLAIN	Directrice du Développement Durable
16	SYCTOM	Mme HURÉ	DDD
17	SYCTOM	M. FOURNET	Directeur de Projet Ivry (DPI)
18	SYCTOM	M. TIGNÈRES	DPI
19	SYCTOM	M. ILZIZINE	DPI
20	TIRU	M. BOISSEAU	Directeur Technique (Siège)
21	TIRU	M. DESCLOS	Chef de projets - Direction Technique et Ingenierie
22	TIRU	M. LECOINTRE	Directeur TIRU (Usine)
23	IP XIII	M. GARIN	Directeur Général (Siège)
24	IP XIII	M. MAURY	Directeur IP XIII (Usine)
25	IP XIII	M. LEROUX	Directeur adjoint (Usine)
26	IP XIII	M. GOUJET	Ingénieur Environnement Ivry
27	IP XIII	Mme GILLI	QSE (Usine)
28	SITA SUEZ Ile-de-France	M. GUÉRIN	Directeur SITA IDF
29	Association CLCV [6]	Mme CONNAN	Présidente
	Association Passerelles		
30	Association du Petit Ivry	M. BARETH	Président

(1) Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France/Unité Territoriale du Val-de-Marne (Inspection des Installations Classées)
(2) Direction Régionale et Interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France/Unité Territoriale de l'Equipement et de l'Aménagement du Val-de-Marne/Service Environnement et Réglementation de l'Urbanisme
(3) Agence Régionale de Santé/Délégation Territoriale du Val-de-Marne (Service santé environnement)
(4) Syndicat Mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères
(5) Consommation, Logement et Cadre de Vie
(6) Association du Petit Ivry Contre le Bruit et pour la Qualité de la Vie

Absents excusés ↓

Conseil Régional Ile-de-France : Mme SABBAN ; Mairie de Paris : M. DARGENT ; Association à suivre (Mme MOOG) ; TIRU : M. CIARCIA

Absents participations non confirmées ↓

Mairie d'Ivry Conseil Municipal : MM BELABBAS, LECLERCQ, MAYET, PRAT

Ordre du jour

① Approbation du compte rendu de la réunion du 5 novembre 2010,

② Présentation par les exploitants de leur dossier d'information du public pour l'année 2010 (TIRU & SITA)

Plus réponses apportées à la lettre du 10 juin 2011 de l'association « Passerelles » appelant l'attention du Préfet sur les odeurs nauséabondes qui seraient dues, depuis 2 ou 3 mois, au fonctionnement anormal de l'usine d'incinération d'Ivry-sur-Seine (courrier reçu DAGE/3 après la convocation, transmis par mail à tous les membres de la CLIS pour information, et, pour suite à donner à la société IP XIII en tant qu'exploitant de l'usine d'incinération.

③ Point sur l'avancement du projet de transformation du centre d'incinération avec valorisation énergétique d'Ivry-Paris XIII

④ Débat et questions diverses

Propos introductifs de M. HUISMAN, Président de la CLIS

« Je vous remercie de votre accueil, ici, sur le site d'Ivry, pour la réunion de la commission locale d'information et de surveillance, avant l'été, comme je m'y étais engagé à la dernière réunion du 5 novembre 2010, qui concernait les bilans 2009, alors que l'année 2010 était pratiquement terminée. La date du 28 juin 2011, a finalement laissé suffisamment de délai aux exploitants pour établir leurs bilans complets 2010.

Merci donc à M. le Directeur Général du SYCTOM (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne), ses collaborateurs et collaboratrices, les directeurs d'établissement des groupes TIRU et SITA, ainsi qu'au successeur de TIRU, exploitant de la société IVRY PARIS XIII .

A la représentante du Député maire ainsi que du directeur général des services technique, Mme la conseillère municipale, merci de votre présence.

Mes remerciements également aux représentants des associations et à mes collaborateurs des services de l'État, de participer à la 9ème réunion de la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) mise en place depuis 1999, pour le centre de traitement de déchets d'Ivry/Paris 13, et que je préside personnellement pour la 2ème fois.

L'ordre du jour de la séance sera consacré, dans sa première partie, à la présentation du dossier d'information du public 2010 par le Groupe TIRU en tant qu'exploitant historique de l'unité d'incinération d'ordures ménagères jusqu'au 1er février 2011, date à laquelle la société IVRY-PARIS XIII (IP XIII) a repris l'exploitation de l'usine.

Le Groupe SITA SUEZ exploitant inchangé du centre de tri et la déchetterie, nous présentera ensuite son bilan d'activité pour 2010.

La CLIS étant faite pour cela, les représentants d'IP XIII, seront ensuite invités à nous dire quelques mots sur les nouvelles orientations dans l'exploitation de l'usine, et, plus particulièrement, à nous fournir les explications et les dispositions prises à propos du problème de fonctionnement et des odeurs qui se dégagent aux alentours de l'usine d'incinération comme le signale Mme CONNAN de l'association Passerelles, dans sa lettre au Préfet dont vous avez été destinataires.

Bien entendu, le SYCTOM, propriétaire des infrastructures pourra à loisir nous parler de l'état d'avancement du projet de transformation du centre d'incinération avec valorisation énergétique d'Ivry-Paris XIII, d'ici à 2015 (méthanisation) et notamment de ses attentes auprès de ses exploitants.

Est-ce qu'il y a des questions ou interventions préliminaires avant de passer à l'adoption du compte rendu de la réunion de la CLIS du 5 novembre 2010 et avant de laisser la parole aux représentants du Groupe TIRU et SITA SUEZ ?

Pas de question.

.../...

① Approbation du compte rendu de la réunion du 5 novembre 2010

Le compte rendu de la réunion du 5 novembre 2010, adressé à chaque participant, mis en ligne sur le site internet de la Préfecture, est validé.

② Présentation par les exploitants de leur dossier d'information du public (DIP) pour 2010

I – Groupe TIRU – DIP 2010 de l'unité d'incinération d'ordures ménagères d'Ivry/Paris 13

Présentation par M. Lecointre, Directeur d'exploitation de l'usine d'IVRY

☞ Reprise de l'exploitation par IVRY PARIS XIII à compter du 1er février 2011

TIRU, en tant qu'exploitant du site jusqu'au 31 janvier 2011, présente son bilan 2010 :

519 421 tonnes de déchets incinérées ;

96 042 tonnes de mâchefers valorisés et transportés par voie fluviale (économie de 3500 camions) ;

11 019 tonnes de ferrailles évacuées vers des filières de valorisation réglementées ;

1 019 482 tonnes de vapeur vendues pour le chauffage de 76 137 logements et 23 132 MWh vendus d'électricité ;

2010 a été marqué par de nombreux travaux programmés par le SYCTOM :
- Travaux de protection du site contre les crues de la Seine ;
- Travaux programmés à partir de 2009 sur 3 ans ⇨ Prolongation de l'exploitation du site jusqu'en 2019.

En 2010, de mai à septembre, les travaux de renouvellement et de remises en état des matériels de l'usine, et, du 20 octobre au 9 novembre, les mouvements sociaux extérieurs, ont nécessité des arrêts longs de l'installation, impactant le tonnage incinéré et valorisé de 30 000 tonnes.

Cf. ANNEXE I (Paragraphe IVRY PARIS XIII)
http://www.val-de-marne.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/DECHETS

Questions/Réponses ↓

Mme CONNAN, Présidente des associations « Consommation, Logement et Cadre de Vie » et « Passerelles », au sujet des mesures des retombées atmosphériques au moyen de jauges implantées autour de l'usine d'Ivry (Pages 22 à 24 du DIP), demande :

- pourquoi les jauges sont si éloignées du site ?
- des explications sur les seuils de détection liés aux mesures de dioxines
- à quoi sert l'ouverture des exutoires ?

Mme MAUVILLAIN du SYCTOM, répond que :

- Le bureau d'études en charge des mesures des retombées atmosphériques pour la campagne de 2010 a changé et les valeurs de chacun des congénères de dioxines relevés dans chacune des jauges sont tous inférieurs à la limite de détection de ce nouveau laboratoire, c'est pourquoi on ne peut tirer de conclusion sur ces résultats et les comparer avec les résultats des années précédentes.
- Concernant la position des jauges, il est rappelé qu'elle a été déterminée en fonction d'une étude de dispersion atmosphérique en positionnant les jauges aux endroits des retombées potentiellement les plus importantes. Une jauge installée est à 1,1 km au nord-ouest de l'installation et une autre à 1,9 km au sud-est sur la commune d'Ivry.

Mme CONNAN demande la pose d'une jauge plus proche du site.

Mme LOICHOT demande le positionnement d'une jauge à côté de l'usine et une autre à côté du périphérique pour déterminer la part exacte de pollution de l'UIOM et la pollution automobile.

M. LECOINTRE répond, concernant les incidents d'exutoires : les dégagements directes des fumées à l'atmosphère sont dus à une trop forte humidité dans le four qui se remplit de fumées. Le désenfumage du four, via des tubes à la sortie de la chaudière (exutoires) dure en général 5 à 10 minutes.

.../...

M. HUISMAN propose d'étudier la mise en place d'une jauge à proximité du site et demande la nature exacte des travaux pour prolonger l'exploitation de l'usine jusqu'en 2019 évoqués en début d'exposé par TIRU.

M. FOURNET du SYCTOM précise, s'agissant des travaux de prolongation de l'exploitation, que le temps qui a été nécessaire de prendre pour la concertation sur la transformation du centre a conduit le Syctom en 2009 à engager un programme de travaux de remplacement d'éléments internes de l'usine (pompes, laveurs de fumées, tableaux électriques, tubes de chaudière...) afin d'assurer la poursuite en toute sécurité et fiabilité de son fonctionnement jusqu'en 2019 et permettre ainsi la continuité du service public de traitement des déchets ménagers le temps des études et des travaux nécessaires à la construction des futures installations. Ce programme de travaux de remplacement est étalé sur 3 ans (2009, 2010 et 2011). En 2010 et 2011, 2 mois d'arrêt par four ont été nécessaires avec un recouvrement d'une quinzaine de jours pour le remplacement des éléments communs.

II – Groupe SITA SUEZ Ile-de-France – DIP 2010 du centre de tri et de valorisation de déchets Ivry/Paris 13

Présentation par M. GUÉRIN, Directeur de l'agence SITA IDF (5 centres de tri)

Présentation du centre de tri d'Ivry en service depuis 1997, rénové à l'arrivée de l'exploitant actuel SITA, en 2005, puis en 2007. En 2010, au centre de tri :

- 32492 tonnes de déchets ont été triées sur 33 337 tonnes réceptionnées ;
- 845 tonnes de collectes sélectives ont été déclassées (ordures ménagères, huile de moteur...) soit un taux de déclassement de 2,53 % ...

En 2010, à la déchetterie ouverte 24h/24 uniquement aux particuliers : 5194 tonnes d'apports...

Cf. ANNEXE II (Paragraphe IVRY PARIS XIII)
http://www.val-de-marne.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/DECHETS

Questions/Réponses ↓

Mme CONNAN remarque que le pourcentage des recyclables est en diminution encore cette année et qu'il faudrait plus de matériaux valorisables. Elle demande si l'expérimentation en cours sur les plastiques plats (les sacs) sera étendue au site d'Ivry.

M. BARETH, association petit Ivry constate également en tant que résident et syndic, qu'il faut s'attacher sans relâche à sensibiliser les habitants à trier leurs déchets, voire les y contraindre.

Il ajoute que la réduction du déchet à la source devrait être plus drastique, et que le respect des normes 14000 devrait être étendu à tous les industriels.

Mme BOUX du Syctom précise que l'expérimentation en question sera réalisée sur le périmètre du bassin versant de SEVRAN (93). Cette opération s'inscrit dans un cadre expérimental national initié par Éco-Emballages et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Ce dispositif doit permettre une consolidation de l'ensemble de la filière pour ces nouveaux plastiques (de la collecte jusqu'au recyclage de la matière). Ce qui n'est pas encore réalisable actuellement.

Elle admet également que la qualité de la collecte sélective reste insatisfaisante du fait du non respect des consignes par les particuliers. Pour inverser cette tendance, le SYCTOM travaille actuellement sur la sensibilisation, la communication de proximité, la diffusion de consignes de tri plus explicites. Le but étant de faire respecter les consignes de tri pour ne pas dégrader la collecte sélective.

M. HUISMAN demande à ce que la CLIS soit informée des éléments de réponse d'ores et déjà apportés par le nouvel exploitant du site, la société IP XIII, en réponse à la lettre de Mme CONNAN du 10 juin 2011.

III – Intervention de la société IP XIII en réponse au signalement de Mme CONNAN du 10 juin 2011

M. MAURY, Directeur de l'usine d'incinération d'Ivry, précise que les problèmes d'odeurs signalés par Mme CONNAN, sont liés principalement à des arrêts longs des installations programmés mais également à un arrêt fortuit dû à des dysfonctionnements techniques. Ces odeurs sont liées à la stagnation des ordures ménagères dans la fosse et au problème lié à l'ouverture des portes du quai de déchargement lors des déchargements dans la fosse.

.../...

Après un état des lieux, IP XIII et le SYCTOM ont mis en place, dès juillet :

- augmentation des évacuations pour réduire le stock dans la fosse et supprimer le gerbage,
- vérification de la fermeture systématique des portes du quai de déchargement et des portes de la zone de rechargement des déchets,
- mise en place de rondes internes et externes au site afin de vérifier l'existence d'odeurs,
- mise en place d'une astreinte spécifique pour la réparation des dégradations sur les portes liées aux accrochages des camions de collecte,
- mise en place de détournement en liaison avec le SYCTOM pour la gestion des arrêts communs,
- gestion de la fosse de façon à limiter le stock aux arrêts techniques,
- mise en place après essais de diffuseurs de produits masquant en cas d'émission d'odeurs.

En outre, le programme « NOZE » pour la maîtrise et la gestion des odeurs en cours de réalisation, prévoit une démarche participative (sentinelles autour du site) pour prévenir les nuisances olfactives par des actions correctives préventives.

Mme LOICHOT, remercie IP XIII pour ses explications mais se demande si la mesure prise sera suffisante dans la gestion d'une usine qui reste polluante. En outre, sera-t-on capable de reconstruire une usine différente avec un impact minime sur les riverains ? Saura-t-on faire autrement ?

M. FOURNET, en tant que Directeur du Projet Ivry, rappelle que l'usine d'Ivry date des années 60 et a 2 sujets générateurs d'odeurs : 1 - la fosse est dépourvue de système de ventilation ; 2 - la zone de déchargement où arrivent les camions est trop étroite et n'est pas étanche.

La nouvelle usine comportera une zone de déchargement en zone fermée en dépression avec un système d'aspiration et de traitement de l'air (secouru par des groupes électrogènes en cas d'arrêt électrique).

Le retour d'expérience a été intégré dans la conception future.

En 1960, l'usine était isolée dans le secteur.

M. HUISMAN remercie les intervenants d'IPXIII et du SYCTOM pour la qualité de leurs réponses et passe au 3ème point de l'ordre du jour.

③ Point sur l'avancement du projet de transformation du centre d'incinération avec valorisation énergétique d'Ivry-Paris XIII

Cf. ANNEXE III (Paragraphe IVRY PARIS XIII)
http://www.val-de-marne.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/DECHETS

M. FOURNET, présente le projet de centre de valorisation organique et énergétique et la charte de qualité environnementale qui ont été présentés et approuvés au Comité syndical du 22 juin dernier (Le diaporama support de cette présentation est joint en annexe).

Le projet de centre de valorisation organique et énergétique

Après une longue phase de réflexion et de concertation initiée en 2003 et achevée en 2011 avec notamment un débat public en 2009 et une concertation post-débat public avec les partenaires en 2010 et 2011, le programme de l'opération a été pu être finalisé à partir des éléments de la décision du Syctom prise à l'unanimité le 12 mai 2010, des résultats des dernières études réalisées (Études biodéchets, étude du CREDOC..), des évolutions apportées à d'autres projets du Syctom (Centre de traitement des boues et des biodéchets au Blanc-Mesnil), et bien entendu des travaux des différents ateliers de la concertation menée sous l'égide d'un garant en 2010 et 2011 (ateliers thématiques, atelier d'échanges sur le projet de programme détaillé).

Le programme de l'opération se conforme aux dispositions législatives et au Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA) et s'appuie également sur la décision de l'ADEME en juin 2010 de soutenir la politique de diversification des modes de traitement et de valorisation des déchets ménagers du Syctom (10 M€ de subvention pour le projet de centre de Romainville). Il reprend les objectifs affichés dans la décision du Syctom du 12 mai 2010, à savoir :

- réaliser la valorisation des déchets ménagers dans le strict respect de la hiérarchie des modes de gestion des déchets ménagers telle que prévue dans la Directive du 19 novembre 2008, les lois Grenelle 1 et 2, l'ordonnance du 17 décembre 2010, c'est-à-dire en donnant la priorité à la prévention, au réemploi, au recyclage, et en cohérence avec les objectifs du PREDMA :

.../...

- la priorité donnée à la prévention :
  - la prise en compte des objectifs du nouveau plan de prévention du SYCTOM pour la période 2010-2014 : « métropole prévention déchets 2010-2014 »
  - la prise en compte des objectifs réglementaires en matière de prévention à l'échelle régionale (PREDMA), soit -57 kg/hab de DMA

- l'augmentation des collectes séparatives définis par le PREDMA (en 2019, à l'échelle du territoire du Syctom : 47,6 kg/hab. pour les collectes sélectives et 30,3 kg/hab. pour le verre),
- après le développement du compostage domestique (opération 50 000 composteurs d'ici 2014), le développement des collectes séparatives de biodéchets (32 000 tonnes à l'horizon 2023 au vu des retours d'expérience en milieu urbain),
- la réduction du recours à l'incinération (- 380 000 t/an en 2019 avec le projet d'Ivry) et la suppression du recours à l'enfouissement pour les ordures ménagères (réduction de 350 000 t/an)

- assurer la continuité du service public du traitement des déchets ménagers dans le cadre du principe de proximité,
- mettre en œuvre un principe de réversibilité dans la conduite du projet, de façon à pouvoir intégrer, dans les années qui viennent, tous les progrès qui pourront être réalisés : technologiques, développement des collectes sélectives et surtout réduction des déchets à traiter,
- mettre en œuvre les meilleures technologies disponibles au moment de la mise en service et durant l'exploitation du centre,
- assurer une intégration architecturale et paysagère exemplaire au regard des aménagements décidés ou en cours de décision à Ivry-sur-Seine et à Paris,
- mettre en œuvre des moyens de transport alternatifs à la route répondant aux besoins du futur centre et compatibles avec les différents modes de déplacements urbains projetés dans le secteur où il est implanté (réseaux de transport en commun, continuité de l'accès à la Seine pour les habitants) : 20 000 camions évités sur les routes de l'IDF,
- dimensionner les investissements au niveau optimal pour répondre aux objectifs et aux besoins du Syctom, du territoire et de la population (insertion urbaine, maîtrise des impacts...),
- obtenir un coût global de traitement maîtrisé dans l'intérêt des communes et des usagers
- mettre en œuvre une charte de qualité environnementale en matière de gestion du site en phase de construction, d'exploitation et de déconstruction et d'une démarche de haute qualité artistique et culturelle (HQAC) visant à valoriser et explorer le potentiel culturel et artistique du futur chantier urbain que deviendra le centre actuel.

La capacité de traitement du futur centre de valorisation biologique et énergétique est ainsi prévue à 584 000 t/an en 2023, ce qui représente une diminution de capacité de près de 20% par rapport à la capacité autorisée de l'installation existante, cette capacité devant en outre pouvoir s'adapter à une réduction des déchets à traiter au cours des 40 années de durée de vie de l'installation. Cette capacité tient compte :

- des besoins liés au bassin versant Ivry-Paris XIII :

  La prise en compte des objectifs du PREDMA amènent à retenir, pour dimensionner le futur centre Ivry-Paris XIII, un gisement qui s'élève à 490 000 t. Il se décompose de la façon suivante : 8 000 t de biodéchets collectés séparativement (en 2023 sur la base de l'étude «Diagnostic des déchets organiques» réalisée par le Syctom), 40 000 t d'ordures ménagères résiduelles (Omr) après collecte séparative de biodéchets et 442 000 t d'OMR.
- des besoins liés à la gestion en réseau des installations du Syctom :

  Le centre Ivry-Paris XIII a vocation à être exploité en réseau avec le centre de valorisation organique de Romainville/Bobigny et le centre de valorisation de biodéchets de Blanc Mesnil/Aulnay-sous-Bois, l'objectif étant toutefois de limiter ces apports externes soit 94 000 t/an (78 000 tonnes de Combustible Solide de Récupération (CSR) en provenance du centre de valorisation organique de Romainville/Bobigny et 16 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles après collecte séparative de biodéchets sur le bassin versant du centre de valorisation des biodéchets de Blanc Mesnil/Aulnay-sous-Bois).

Le schéma qui récapitule les besoins de traitement à Ivry-Paris XIII et le mode de traitement prévu pour chacun des gisements est en page 16 du diaporama.

Ce schéma de traitement prévoit, conformément au PREDMA, que la fraction fermentescible issue du tri mécanique des ordures ménagères résiduelles et destinée à être traitée par digestion dans les méthaniseurs, sera au minimum de 40 % de la part des ordures ménagères entrantes dans le procédé de tri mécanique.

.../...

Le traitement par méthanisation doit permettre d'obtenir un compost normé et le dimensionnement du procédé de tri mécanique est volontairement limité à 365 000 T afin d'anticiper, dès la conception du centre, la diminution attendue des déchets ménagers du bassin versant, sans toutefois remettre en cause la nécessité impérative d'assurer, à la mise en service du futur centre Ivry-Paris XIII mais aussi pendant la phase de réalisation, la continuité du service public du traitement des déchets selon une logique de proximité.

Une diminution des besoins de traitement au cours de la durée de vie du futur centre se traduira également par une diminution des besoins d'incinération qui devra être prise en compte dans le dimensionnement des fours par une baisse de charge de ces fours pouvant atteindre au moins 35% en tonnage. Ces fours d'une capacité totale de 350 000 t/an devront également être en mesure d'accepter des déchets avec des PCI évoluant à la hausse du fait de l'évolution de la composition des déchets.

Les objectifs d'intégration urbaine, architecturale et paysagère du futur centre définis dans le programme de l'opération sont d'affirmer l'identité d'une usine dans la ville par la mise en valeur de son identité industrielle, accorder son implantation avec son futur environnement urbain en concevant une usine devant dialoguer avec les quartiers alentours, maîtriser une silhouette générale par un plafonnement des hauteurs, organiser la perception du projet à courte et longue distance, depuis Paris comme depuis Ivry.

Enfin, le projet doit prendre en compte le projet de trame viaire de la ville d'Ivry-sur-Seine consistant à prolonger la rue Bruneseau sous la forme d'une voie publique coudée qui se raccorde à la rue Victor Hugo par un tracé droit qui longe le bâtiment « Manespieces » existant parallèlement à la rue François Mitterrand et qui vise à créer un nouvel espace public.

Le plan en page 20 du diaporama montre les emprises dédiées au projet de futur centre Ivry-Paris XIII avec la prise en compte du projet de prolongement de la rue Bruneseau et les prescriptions relatives aux contraintes volumétriques à respecter.

Le planning prévisionnel de l'opération serait le suivant :

- mi 2011 – mi 2013 : procédure de dialogue compétitif, avec décision du Comité syndical d'autoriser la signature du marché en juin 2013,
- fin 2014 : dépôt du permis de construire et de la demande d'autorisation d'exploiter,
- 2015 : enquête publique et début des travaux,
- 2019 : mise en service des nouvelles installations de valorisation énergétique
- 2023 : mise en service du centre de valorisation organique et énergétique.

La procédure de dialogue compétitif approuvé par le Comité syndical du 22 juin 2011 doit porter sur un marché de conception / construction / exploitation décomposées en 4 grandes phases de réalisation :

- Phase 1 : construction de la nouvelle unité de valorisation énergétique, exploitation de l'usine d'incinération existante (entre 5,5 ans et 8 ans)
- Phase 2 : déconstruction de l'usine d'incinération existante, construction de la nouvelle unité de valorisation organique, exploitation de la nouvelle unité de valorisation énergétique (entre 4 et 6 ans)
- Phase 3 : mise en service industrielle du centre de valorisation organique et énergétique (1 an)
- Phase 4 : exploitation du centre de valorisation organique et énergétique (8 ans)

Cette procédure de dialogue doit se dérouler comme suit :

- 3 étapes de remise de documents par les candidats sélectionnés
  - Une note d'intention qui présenterait les premières réflexions du candidat sur le projet,
  - Une offre initiale qui aborderait l'ensemble des composantes du projet (prestations techniques, coûts, planning, ...) et qui s'appuierait sur des études de niveau APS,
  - Une offre finale qui aborderait l'ensemble des composantes du projet (prestations techniques, coûts, planning, ...) et qui s'appuierait sur des études de niveau APS,
- 2 séances d'auditions entre ces 3 étapes de remise de documents
  - Une séance d'auditions après remise des notes d'intention,
  - Une séance d'auditions après remise des offres initiales.

Le calendrier prévisionnel de cette procédure est détaillé en page 27 du diaporama.

.../...

La charte de qualité environnementale

La charte de qualité environnementale approuvée par le Comité syndical du 22 juin dernier a été élaborée par le Syctom, en collaboration étroite avec la Ville d'Ivry-sur-Seine, la Mairie du 13ème arrondissement de Paris et le comité des partenaires de la concertation. Pour cela, elle a fait l'objet d'un travail de mise en commun dans le cadre de deux réunions de travail organisées les 28 avril et 19 mai 2011.

Elle porte à la fois sur le centre actuel, dont l'exploitation est prévue jusqu'en 2019, sa déconstruction, et la construction/exploitation/déconstruction du futur centre de traitement.

Par cette charte, le Syctom entend ainsi mettre en œuvre les mesures nécessaires pour préserver l'environnement, le cadre de vie des riverains, et poursuivre le dialogue engagé avec les différentes parties prenantes. Une place particulière est notamment accordée à la mise en œuvre d'une démarche Haute Qualité Artistique et Culturelle (HQAC) durant le chantier.

Gestion et suivi de la charte

Afin de vérifier la bonne application des objectifs et mesures inscrits dans la présente charte de qualité environnementale, sont créées deux instances spécifiques :

- le comité de suivi de la charte dont la composition et les missions sont précisées en page 29 du diaporama
- les sentinelles détaillées en page 30

Les sentinelles constitueront un groupe d'observateurs permanents du centre de traitement et de relais d'information entre les habitants, le Syctom et les villes d'accueil.

Sur la base du volontariat, ce groupe sera composé d'habitants notamment d'Ivry-sur-Seine et du 13ème arrondissement de Paris et de salariés d'entreprises voisines du centre de traitement d'Ivry-Paris XIII, qui devront proposés leur candidature à la ville d'Ivry-sur-Seine et à la Mairie du 13ème arrondissement.

Son rôle sera d'observer le site d'Ivry-Paris XIII durant ses différentes phases (exploitation du centre actuel, construction du nouveau centre, exploitation et déconstruction), et de suivre, à partir d'indicateurs environnementaux (impact visuel, circulation, stationnement, propreté, déchets, bruit et vibrations, eau, odeurs, poussières), ses impacts éventuels sur la ville et ses habitants.

Les sentinelles feront part de leurs observations au Syctom, qui peut ainsi mettre en œuvre des mesures correctives, de façon à réduire au maximum les nuisances.

Structure du document

La charte de qualité environnementale est organisée en 5 grandes parties :

- préambule (objet de la charte, gestion et suivi de la charte)
- le centre de traitement multifilières existant
- le chantier de construction du centre de valorisation organique et énergétique
- l'exploitation du futur centre
- la déconstruction du centre

Chaque partie détaille les objectifs en termes de préservation de l'environnement et de la qualité de vie des riverains, les mesures de surveillance à mettre en œuvre et les modalités de suivi. Sont également précisées les modalités d'information et de dialogue avec le public

.../...

④ Débat et questions diverses

Mme CONNAN a oublié de demander pourquoi les particules ne sont pas mesurées à IVRY et demande les résultats des mesures de poussières fines en fait.

M. FOURNET et Mme MAUVILLAIN du Syctom, précisent que les mesures de granulométrie ont bien été effectuées et seront communiquées.

M. BARETH demande si les particules fines émises par l'incinération sont équivalentes à celles émises par l'automobile parce que la commune d'Ivry est impactée à la fois par la pollution du périphérique et par les émissions de l'usine d'incinération et que la part de chacun n'a pas été déterminée.

En outre, il pense l'impact de la pollution se fait plus ressentir dans le 12ème arrondissement de PARIS en fonction des vents dominants.

M. FOURNET répond ne pas connaître d'études faites sur ce sujet et que la réponse à une telle question ne peut être donnée que par des scientifiques.

Mme CONNAN s'agissant de la désignation des sentinelles volontaires pour la détection des odeurs, il faudrait que des gens proches de l'usine participent.

Mme LOICHOT voudrait que ce système de sentinelle soit étendu à des personnes responsables impliquées sur le long terme, et qu'il y en ait plus de vingt mais au moins trente comme autour du site ISSEANE.

M. FOURNET répond que ce point a été traité lors des ateliers de concertation sur la Charte et qu'il a été décidé que ne soit pas fixé de limite ni en nombre ni géographique. Il précise qu'il faut que les personnes candidates pour être sentinelle soient formées et motivées. Si elles habitent à proximité, ce ne sera que mieux.

M. HUISMAN, sans plus de questions, remercie les participants *pour leur résistance à la chaleur (plus de 40°C dans la salle non climatisée).*

La séance est levée vers 17h 00.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint,

Olivier HUISMAN